



Se mobiliser est plus que jamais nécessaire !

La grève interprofessionnelle du 19 mars a été très suivie par tous les salariés, d'abord pour préserver leurs droits, leurs statuts, leurs rémunérations et leurs retraites. *À l'UJM, nous sommes concernés :*

è La fusion des universités de la région lyonnaise, ce sont les mutualisations et à terme les disparitions de services, de filières d'enseignement, les mobilités pseudo « volontaires » mais en réalité imposées, les pertes de primes, le nivellement par le bas des conditions de travail ... tous les exemples de fusions le prouvent. Qui d'ailleurs souhaite la disparition de l'UJM par inclusion dans un ensemble lyonnais ? Personne, en dehors de quelques hiérarques qui font leur carrière en mettant en application les réformes gouvernementales successives !

è La baisse du point d'indice (- 17% depuis 2000), l'alourdissement des charges de travail, l'absence de créations de postes, l'absence de débouchés statutaires pour les contractuels, la casse de nos missions, les primes « à la tête du client », l'université à plusieurs vitesses, nous subissons aussi tout ceci !

è La RÉFORME DES RETRAITES, nous aussi nous allons la subir si nous ne faisons pas reculer le gouvernement. Après les réformes honteuses de 2003 et de 2010, jamais remises en question, quel que soit le gouvernement, que prévoit l'actuelle réforme ?

E un calcul du montant non pas sur les six derniers mois pour les fonctionnaires (ou 25 ans pour les salariés relevant du régime général) mais sur 42, 45, 50 ans ... de toute façon, vous serez libres de travailler jusqu'à la mort si vous voulez accumuler des « points » ! C'est à coup sûr une réduction absolument drastique du montant des pensions de retraite, pour tous.

E Que vaudront les « points » ? Eh bien, tout dépend ... du moment où vous partirez ... et de l'évolution de la valeur du point quand vous serez à la retraite ! Autrement dit, aucune garantie sur la valeur de votre retraite puisqu'il n'y aura aucune garantie sur la valeur du point.

E Et naturellement, pour les fonctionnaires de l'État, s'il n'y a plus de régime de retraite particulier, il ne reste plus grand-chose pour basculer hors de la fonction publique ...

è Le PROJET DE LOI DE « TRANSFORMATION » DE LA FONCTION PUBLIQUE, que prévoit-il ?

E Contractualisation de la fonction publique : tous les secteurs seraient concernés, avec des recrutements hors statut. De plus des « contrats de projets » seraient proposés, avec des CDD de 6 ans non renouvelables et non CDIables !

E Vous êtes déjà fonctionnaire ? Vous ne seriez pas épargné.e ! Si la mission que vous assurez est privatisée, vous pourriez être détaché d'office ... Vous n'êtes pas d'accord ? On vous « proposera » des mutations hors ministère ou hors région ou bien une « rupture conventionnelle »... Une université « dérogatoire » comme l'Université de Lyon pourrait-elle être partiellement privatisée ? Rien ne l'empêche...

E Disparition des CHSCT

E CAP réduites au rôle d'instances de recours ou disciplinaires : plus de contrôle des mutations, des promotions...

POUR BLOQUER LES OFFENSIVES DU GOUVERNEMENT CONTRE LES SALARIÉS, *un coup de semonce est absolument nécessaire si nous ne voulons pas perdre tous nos droits !*